

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2090

AMENDEMENT

présenté par
M. Midy, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Dirx, M. Ferracci,
M. Kasbarian, M. Labaronne, Mme Lebec, M. Maillard, M. Masségia, M. Metzdorf, M. Rodwell et
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Investir pour la France de 2030 »

null

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	0
Valorisation de la recherche	0	0
Accélération de la modernisation des entreprises	0	0
Financement des investissements stratégiques	814 000 000	0
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	193 000 000	0
TOTAUX	1 007 000 000	0
SOLDE	1 007 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de l'examen du PLF 2026 en première lecture, le Sénat a adopté un amendement réduisant de 1 milliard d'euros les crédits de cette mission à hauteur de 814 M€ pour le programme "Financement des investissements stratégiques" et 193M€ pour le programme "Financement structurel des écosystèmes d'innovation".

La mission "investir pour la France de 2030" contribue de développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir de notre pays.

A ce titre, le présent amendement vise à revenir intégralement sur cette baisse des crédits.